



## **Ballaigues**

### **Bulletin communal n° 92, janvier 2010**

*Mesdames, Messieurs,*

*La sagesse populaire affirme volontiers qu'hier appartient au passé, passé auquel nous ne pouvons plus rien changer, que demain c'est l'avenir, avenir pour lequel il ne sert à rien de se faire du souci, tant il est improbable de fléchir le cours des événements et que pour vivre heureux il faut vivre pleinement le moment présent.*

*Et si aujourd'hui appartenait déjà au passé ! Gouverner c'est prévoir, parfois au-delà du prévisible, se projeter dans un avenir appartenant aux générations suivantes, c'est courir le risque de se tromper.*

*Depuis plusieurs années, un projet de zone à bâtir est âprement discuté avec les autorités cantonales. Dans le même temps une modification de la zone industrielle occupe les mêmes interlocuteurs. L'an dernier dans ce premier bulletin de l'année nous vous annoncions le projet d'un grand parc éolien intercommunal. La Municipalité a informé le Conseil Communal de l'initiation d'un projet de mobilité et d'espaces publics. Les travaux d'aménagement des infrastructures souterraines ont commencé à la Vieille Route, ils se poursuivront Chez Barrat, la Grand Rue suivra dans la foulée. La capacité des réserves d'eau potable et de défense incendie de la commune sera doublée et la qualité sanitaire améliorée. La réalisation de ces divers projets est à prévoir dans un espace temps s'étendant entre un et vingt ans et une fois réalisés ils ne ressembleront plus guère à l'idée que l'on s'en faisait au départ. D'autres projets murissent, vivement demain !*

*La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2010 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.*

*Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay*

### GREFFE MUNICIPAL

**Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12**

**E-mail : ballaigues@bluewin.ch**

*Le Greffe municipal  
est ouvert comme suit :*

**Tous les jours  
de 10 h à 12 h et de 15.30 h à 17.30 h  
sauf le lundi matin  
et le vendredi après-midi**

### CONTROLE DES HABITANTS

**Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12**

**E-mail :  
controlehab.ballaigues@bluewin.ch**

*Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers est ouvert comme suit:*

**du mardi au vendredi  
de 10 h à 12 h et de 15.30 h à 17.30 h  
(fermé le lundi toute la journée  
et le vendredi après-midi)**

### BOURSE COMMUNALE

**Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12  
E-Mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch**

*Le bureau de la bourse communale est ouvert comme suit :*

**Le mardi de 15.30 h à 17.30 h  
et le vendredi de 14 h à 16 h**

*En cas de nécessité en dehors des jours et des heures d'ouverture indiqués, chacun peut demander un rendez-vous par téléphone.*

### BUREAU DE VOTE

*Lors de chaque votation, le bureau de vote est ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire suivant :*

**le dimanche de 10 h à 11 h**

*Chaque électeur peut aussi voter **par correspondance** au moyen du matériel reçu à domicile qui est le seul valable.*

## *Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux*

*Sont prévus les 7 mars, 13 juin,  
26 septembre, 28 novembre 2010  
et 13 février 2011.*

### **DECHETTERIE COMMUNALE** **DE LA POUET ADZE**

*Route des Cernys  
Tél. du surveillant 021/843.31.09  
ou 079/858.60.41*

*La déchetterie est ouverte comme suit :*

#### **en été :**

***le mercredi de 10 h à 12 h  
le vendredi de 14.30 h à 17 h  
le samedi de 9 h à 12 h***

#### **en hiver :**

***(1er novembre au 31 mars)  
le mercredi de 10 h à 12 h  
le vendredi de 14.30 à 16.30 h  
le samedi de 10 h à 12 h.***

***(fermée le 2 avril, Vendredi-Saint, Noël et 1<sup>er</sup> janvier)***

*En application des dispositions légales, les feux de déchets ne sont plus pratiqués. D'autre part, la décharge inerte de Pré-Benoit est définitivement fermée.*

*Les matériaux tels que : béton propre, débris de verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre, pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur une décharge contrôlée pour matériaux inertes.** La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13 h à 17 h. Seules les petites quantités seront encore tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.*

*Les bois en provenance de travaux effectués dans les bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis de construire devront être éliminés par les intéressés par la filière officielle (STRID SA à Yverdon).*

### **RECUPERATION DU VERRE**

*La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).*

*Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (dépôt ouvert du lundi au samedi de 7 h à 21 h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons.** Seules les étiquettes sont admises.*

## ORDURES MENAGERES

Le ramassage a lieu chaque **lundi après-midi dès 13h30**. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, au plus tôt le **lundi matin** S.V.P. En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec les employés de la voirie. **Attention**, seuls les **sacs taxés** sont admis et il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Les ramassages du lundi de Pâques, lundi de Pentecôte et lundi du Jeûne sont déplacés aux mardis 6 avril, 25 mai et 21 septembre.

Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site [www.strid.ch](http://www.strid.ch)

## OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 h auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53).

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 17 février, 19 mai, 18 août  
et 17 novembre**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

## CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

**Alarme feu, tél. 118  
Exercices en 2010**

17 février, 19h, exercice de 1er secours,  
5 mai, 19 h, exercice général,  
23 juin, 19h, exercice de 1er secours,  
15 septembre, 19h, exercice de 1<sup>er</sup> secours,,  
9 octobre, 9h, exercice général,  
13 novembre, 9h, solde

*Les essais de la sirène auront lieu à 13 h tous les deux mois, le dernier samedi du mois et pour la Protection civile le mercredi 3 février dès 13.30 h.*

### **TERRAIN DE SPORT**

#### ***Avis aux petits footballeurs de Ballaigues***

*Le terrain de la "Petite Combette" est équipé de deux magnifiques petits buts où vous pouvez, dès ce printemps, imiter vos idoles en faisant trembler les filets.*

*Il est donc vivement recommandé d'utiliser cette petite place d'entraînement, ce qui permettra d'économiser le terrain principal.*

*Merci à tous !*

### **LOCATIONS COMMUNALES**

#### ***Centre villageois, Vieux Collège Buvette du terrain de sport, et refuge***

*Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Greffe municipal ou au Bureau du contrôle des habitants.*

### **SERVICE FORESTIER**

*La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit.*

*Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.*

*Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. P. Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).*

### **BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

*La Bibliothèque communale est ouverte à la Maison de Commune, chaque mardi soir entre 19.30 h et 20.30 h.*

### **VaudTax 2009**

*Le CD-ROM officiel pour remplir sa déclaration d'impôt 2009 est mis à disposition gratuitement au Greffe municipal. Chacun peut aussi le télécharger sur [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots)*

## EMS DU JURA

*Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au 021/843.80.80*

## CONGELATEUR COMMUNAL

*Il y a encore quelques cases libres au congélateur. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au n° 021/843.23.51.*

## PASSEPORT BIOMETRIQUE

**Attention** : dès le 15 février 2010, il ne sera plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de saisie biométrique cantonal à Lausanne, Chemin de Mornex 3bis.

*Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.*

*La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.*

*Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de saisie biométrique.*